

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

*Plan d'accessibilité
2009-2010*



ISSN 1708-4652

Table des matières

Introduction	1
Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle	3
Mise à jour sur les engagements	6
Initiatives d'amélioration de l'accessibilité visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les normes en cours d'élaboration en vertu de la LAPHO.....	6
Renseignements	26

Introduction

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) constitue la feuille de route pour rendre la province accessible d'ici 2025. En vertu de cette loi, des normes d'accessibilité sont établies et mises en œuvre en vue d'abolir les obstacles qui existent dans les principaux aspects de la vie quotidienne.

Ces normes amélioreront l'accessibilité des personnes handicapées dans les secteurs des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et du milieu bâti.

Le gouvernement de l'Ontario se prépare à faire de l'Ontario une province accessible à compter de janvier 2010 lors de l'entrée en vigueur de la première norme, soit celle pour les services à la clientèle.

Chaque année, le gouvernement définit la façon de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles par l'entremise des plans d'accessibilité annuels exigés par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Se fondant sur le plan de l'année dernière, le plan d'accessibilité de 2009-2010 continuera de faire progresser le ministère de la Formation et des Collèges et Universités en fonction de l'objectif de faire de l'Ontario une province accessible pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

Le septième plan d'accessibilité annuel du ministère de la Formation et des Collèges et Universités souligne les réalisations de 2008-2009 en vue d'éliminer les obstacles avec lesquels les personnes handicapées sont aux prises. Il porte aussi sur les engagements pris par le Ministère pour l'année qui vient dans le but de rendre les programmes, les politiques et les services plus accessibles pour toute la population de l'Ontario.

Pour assurer la prestation de services de niveau élevé aux personnes handicapées, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a encouragé tout le personnel du Ministère à utiliser les modules de formation destinés à la FPO. Ce dernier continuera de demander que tous les nouveaux membres du personnel suivent les modules ***May I Help You?***

L'année dernière, le Ministère a alloué près de 3,5 millions de dollars pour aider les étudiants handicapés en leur décernant 9 884 bourses d'études. Il se peut que ces étudiants aient besoin d'un soutien supplémentaire tel que des services et de l'équipement liés à leur handicap afin de réussir leurs études postsecondaires.

Le Ministère a également investi 1,8 million de dollars en financement direct pour soutenir les apprentis handicapés. Cette subvention offrira aux apprentis handicapés qui fréquentent les collèges de l'Ontario l'accès à du soutien supplémentaire afin qu'ils puissent participer aux programmes de formation en apprentissage, notamment au Programme de préapprentissage et au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO). Les établissements ont utilisé ces fonds pour adapter la formation aux besoins particuliers de chacun. En offrant les textes dans une taille de police élargie et des services particuliers comme des interprètes, en évaluant les handicaps et en modifiant l'équipement de formation destiné aux apprentis handicapés, cela peut aider les étudiants à atteindre leur plein potentiel.

Les activités de planification de l'accessibilité qui ont découlé de la LPHO ont permis de jeter des assises solides pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le Ministère se fondera sur ces assises pour contribuer à faire de l'Ontario une province plus accessible pour les personnes handicapées et une société adaptée à toutes les Ontariennes et à tous les Ontariens.

On peut obtenir les liens aux plans des autres ministères en cliquant sur:

http://www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/ministry/accessibilityPlans/ministries_accplans10.htm.

Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle

Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. **Tous les ministères de l'Ontario doivent se conformer au Règlement d'ici le 1^{er} janvier 2010.**

Les ministères amorcent une période de transition en vue de se conformer à ce règlement. On a donc ajouté au plan d'accessibilité la présente section qui met en relief les initiatives prises par les ministères en matière de service à la clientèle.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a réussi à respecter, et parfois même à dépasser, les engagements en matière de service à la clientèle qu'il s'était fixés pour l'année dernière dans son plan d'accessibilité de 2008-2009. La présente section vise à présenter un rapport sur la situation en date du 31 août 2009.

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle

Engagement : Continu

Pour se préparer à la mise en place du règlement en matière de service à la clientèle prévu par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)*, le Ministère continuera de réduire les écarts signalés dans le premier examen de 2008 des pratiques du Ministère en matière de service à la clientèle.

Actions proposées :

- Le Ministère procédera à une vérification par hasard des registres de formation; les unités qui n'ont pas respecté les exigences relatives à la formation seront invitées à le faire.
- Le Ministère se livrera à une vérification au hasard des progrès des directions à l'égard de la conformité, les problèmes seront identifiés et des stratégies de résolution seront mises en œuvre.
- Un rapport sur la conformité approuvé par la sous-ministre sera préparé d'ici le 10 décembre 2009 et envoyé au ministère des Services gouvernementaux, qui le présentera à la secrétaire du Conseil des ministres.

- Le Ministère organisera des conversations au cours desquelles le personnel pourra fournir des conseils pratiques sur des adaptations à mettre en place pour offrir de meilleurs services aux personnes handicapées.

Calendrier de mise en œuvre : Nov. 2009 à mars 2011

Résultats obtenus :

Le Ministère continue de travailler avec le Bureau de la diversité pour assurer la pleine conformité aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, également connues sous le nom de règlement en matière de service à la clientèle.

La stratégie de mise en œuvre du Ministère s'est articulée comme suit :

- rencontrer les équipes de la haute direction pour les informer des exigences relatives à la conformité et assurer un soutien continu à un haut niveau
- faire en sorte que des personnes-ressources des divisions fassent partie du groupe de travail du Ministère afin de garantir que l'approche de mise en œuvre est adaptée aux réalités opérationnelles de chaque division
- élaborer et diffuser du matériel de communication à tous les niveaux de personnel aux fins d'information et d'éducation
- création d'un processus ministériel afin de communiquer les interruptions de service temporaires et d'intégrer l'accessibilité dans les processus de rétroaction
- examiner et réviser, le cas échéant, les politiques en matière de service à la clientèle du Ministère afin de s'assurer qu'elles s'alignent sur la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la fonction publique de l'Ontario
- collaborer avec l'Équipe des services de vérification pour l'éducation afin d'élaborer des stratégies pour faire le suivi de la mise en œuvre
- adapter une stratégie de formation à l'échelle de la FPO aux besoins du Ministère et la mettre en œuvre, et
- collaborer avec le Réseau des responsables des mesures d'accessibilité de la FPO, le Bureau de la diversité et la Direction des communications du Ministère afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie ministérielle pour afficher les documents tel qu'exigé en vertu du règlement

Calendrier de mise en œuvre : Nov. 2008 à oct. 2009

Secteur d'intérêt : Services à la clientèle**Engagement : Continu**

Le Ministère encouragera l'utilisation par les employés de modules de formation destinés à la FPO afin d'assurer la prestation d'un service à la clientèle de haut niveau pour les personnes handicapées.

Action proposée :

Le Ministère continuera d'exiger que tous les nouveaux employés suivent le module de formation en ligne *May I Help You?*

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

Tout le personnel cadre a reçu un avis par courriel soulignant les exigences de formation obligatoires – achèvement des modules *May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities* et *May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know about Accessible Customer Service*. Cet avis a été émis le 2 août 2009.

Un avis a été envoyé par courriel à tout le personnel le 12 août 2009, les informant de l'exigence obligatoire de suivre les deux modules : *May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities* et *May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know about Accessible Customer Service*.

Des formats accessibles de ces deux modules ont été affichés sur l'intranet du Ministère; le personnel en a été avisé en octobre.

Les divisions font le suivi de la formation et signalent les cas de non-conformité au personnel cadre pour qu'il s'assure que tous les employés du Ministère suivent la formation.

Le Ministère a également appris que l'accessibilité ne faisait pas partie du nouveau programme de formation du personnel cadre de la FPO – le programme Foundations. Le Bureau de la diversité a dû faire un suivi auprès des concepteurs de la formation pour s'assurer que des modules sur l'accessibilité seront inclus dans le nouveau matériel de formation du personnel cadre à venir.

Mise à jour sur les autres engagements relatifs à l'accessibilité

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les normes en cours d'élaboration en vertu de la LAPHO

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités s'engage à évaluer ses lois, règlements, politiques, programmes, pratiques et services afin de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées. La présente section résume ces engagements, pris le 31 août 2009.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Incidence : Services

Engagement : Continu

Le Ministère continuera, par l'entremise de sa Direction des finances et des services ministériels, d'assurer la mise en place des normes de l'aménagement sans obstacle pour les installations du gouvernement de l'Ontario, publiées en octobre 2004 et visant à améliorer l'accessibilité sans obstacle aux édifices du Ministère. Le Ministère poursuivra l'amélioration de l'accessibilité chaque fois qu'il élaborera un projet d'immobilisations important, particulièrement en transformant les toilettes en toilettes sans obstacle. Le Ministère fera montre de la même assiduité en ce qui concerne le renouvellement des contrats de location afin de s'assurer que ses propriétés actuelles sont accessibles.

Action proposée :

Installer des toilettes accessibles aux hommes et aux femmes au 15^e étage (qui est un étage de communication avec les ascenseurs donnant accès aux étages inférieurs et supérieurs).

Calendrier de mise en œuvre : Achèvement au cours de l'exercice financier 2009-2010

Résultats obtenus :

Tous les halls d'entrée des ascenseurs de l'édifice Mowat ont été équipés de portes en verre munies d'ouvertures automatiques afin d'aider le personnel et les visiteurs faisant face à des défis de mobilité à entrer et sortir des locaux à bureaux.

Tous les autres engagements se poursuivront au cours de l'année financière 2009-2010.

Secteur d'intérêt : Emploi

Incidence : Programmes et services

Engagement : Continu

Les ministères continueront d'encourager l'utilisation du *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers*, élaboré par Gestion des situations d'urgence Ontario, par l'entremise de l'intranet et durant la Semaine de la protection civile.

Action proposée :

Notre site Web sur la gestion des situations d'urgence sera rafraîchi dans un proche avenir et comportera à la fois la liste de contrôle en matière d'accessibilité et le *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers*.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Résultats obtenus :

Dans le cadre de la mise à jour sur le Plan de continuité des opérations (PCO), tous les représentants du PCO ont reçu une copie de l'ébauche de la liste de contrôle en matière d'accessibilité et ont dû en remettre un exemplaire au personnel cadre de façon à ce qu'il tienne compte du personnel ayant des problèmes d'accessibilité dans son PCO et ses plans d'évacuation.

Au sein de l'édifice Mowat, toutes les demandes relatives à l'accessibilité sont traitées par l'Unité des services et des installations.

Secteur d'intérêt : Emploi**Incidence : Programmes et services****Engagement : Continu**

Le Ministère continuera de sensibiliser le personnel cadre et les employés du Ministère aux pratiques d'emploi et d'offrir des possibilités de formation afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Actions proposées :

Le Ministère continuera d'exiger que tous les nouveaux employés suivent les modules *May I Help You?*

La Division de l'emploi et de la formation (DEF) continuera d'organiser des séances d'information et intégrera des mises à jour et des initiatives de sensibilisation à la LAPHO tout au long de l'année.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

Tout le personnel cadre a reçu un avis par courriel soulignant les exigences de formation obligatoires – achèvement des modules *May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities* et *May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know about Accessible Customer Service*. Cet avis a été émis le 2 août 2009.

Un avis a été envoyé par courriel à tout le personnel le 12 août 2009, les informant de l'exigence obligatoire de suivre les deux modules : *May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities* et *May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know about Accessible Customer Service*.

On a rappelé au personnel cadre l'exigence de suivre le module de formation intitulé *The Ontarians with Disabilities Act—Maximizing the Contributions of Employees with Disabilities* dans un avis émis en octobre 2009.

On a encouragé le personnel à assister à l'Exposition sur l'accessibilité de la FPO en mai.

La DEF a effectué une présentation formelle sur la LAPHO et les normes devant le personnel et continue de tenir la direction et le personnel au courant par courriel.

Le sondage visant à sensibiliser le personnel aux questions d'accessibilité a été annulé. À la place, le personnel a reçu de l'information exhaustive sur les services aux personnes handicapées en suivant la formation obligatoire pour le règlement en matière de service à la clientèle.

Secteur d'intérêt : Emploi

Incidence : Politiques

Engagement : Continu

La Division de l'emploi et de la formation (DEF) s'engage à être informée des besoins des personnes handicapées en continuant à communiquer directement avec les organismes qui offrent des services à des personnes ayant différents types de handicap et en participant à des conférences partout dans la province, axées sur l'accessibilité et les personnes handicapées.

Action proposée :

La DEF continuera d'assister et de participer à des conférences et de rencontrer des organismes qui offrent des services à des personnes ayant différents types de handicap.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Résultats obtenus :

La DEF a participé à plusieurs conférences et a rencontré des intervenants afin de mieux comprendre les besoins des personnes handicapées en ce qui a trait à l'accessibilité. Parmi ces conférences, mentionnons : l'Exposition sur l'accessibilité 2009, Tetra Society 2009 et Des gens en mouvement 2009.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Services

Engagement : Nouveau

Garantir une communication claire et concise avec les intervenants et les prestataires de services est indispensable au fonctionnement de la DEF.

La DEF continuera de s'assurer que les lettres émanant du Ministère et les autres documents envoyés aux intervenants et aux prestataires de services respectent les exigences relatives à l'accessibilité pour les personnes atteintes d'une perte de la vision (c'est-à-dire en favorisant l'accès à des dispositifs de lecture d'écran pour ces personnes).

Action proposée :

La DEF continuera de s'assurer que les lettres émanant du Ministère et les autres documents sont conformes à la LPHO (offerts sur demande sur supports HTML, PDF ou texte en clair).

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Services

Engagement : Nouveau

Garantir la capacité de communiquer sur un support qui tient compte d'un handicap et d'une méthode de communication préférée d'une personne est indispensable au fonctionnement de la DEF.

La DEF continuera de fournir des adaptations aux personnes sourdes ou malentendantes (p. ex., traducteurs, équipement/logiciels spéciaux). Nous nous assurerons de remplir les exigences relatives aux adaptations pour les personnes handicapées.

Action proposée :

La DEF s'assurera de fournir des services, des outils et des ressources adaptés aux personnes qui sont sourdes ou malentendantes lors de réunions.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Secteur d'intérêt : Information et communications**Incidence : Politiques****Engagement : Nouveau**

La gestion des cas et la production de rapports sont indispensables si le Ministère veut garantir la communication de données et d'information précise aux prestataires de services. De l'information ponctuelle et précise permet au Ministère de faire le suivi, d'examiner et d'améliorer la communication avec les intervenants.

Action proposée :

Un outil de formation en ligne sera lancé pour le Logiciel d'administration des contrats des fournisseurs de services (LACFS), module du Système de gestion des contrats du SIEO. L'outil de formation en ligne sera offert au personnel désigné du ministère de la Formation et des Collèges et Universités et sera conforme à la LPHO et à la LAPHO. Cet outil comporte des fonctions telles que le sous-titrage.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

La DEF a obtenu des permis et le soutien du Curam Social Enterprise Framework pour l'outil de gestion des cas du SIEO à venir. Cet outil suit les Directives pour l'accessibilité aux contenus Web – spécification du World Wide Web Consortium (W3C) offrant des conseils sur l'accessibilité des sites Web pour les personnes handicapées (personnel et intervenants).

Secteur d'intérêt : Information et communications**Incidence : Services****Engagement : Continu**

Le fait de ne pas connaître les outils et ressources existants sur l'accessibilité et la LPHO peut constituer ou devenir un obstacle à l'élaboration de solutions technologiques intégrées et accessibles.

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités s'engage à afficher, sur le ClusterNET, le matériel documentaire pertinent qui porte sur la LPHO. (Le ClusterNET est un intranet collectif permettant la collaboration des ministères et l'échange d'information sur les technologies de l'information.)

Plus précisément, des liens aux normes et politiques actuelles rattachées à la LPHO, ainsi que des outils de conformité à la LPHO, seront mis à la disposition des six ministères regroupés dans ce réseau.

Action proposée :

Dans le cadre de cet engagement, on continuera d'élargir la section des ressources, qui contient des liens aux normes et politiques actuelles rattachées à la LPHO, des vidéos et des démonstrations, ainsi que des outils d'appui et de conformité à la LPHO. Veuillez consulter ce lien :

http://intra.cscluster.gov.on.ca/ResourceLibrary/Accessibility/PUBLIC_LIVE_022782.html.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Résultats obtenus :

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités a respecté son engagement d'afficher, sur le ClusterNET, le matériel documentaire pertinent qui porte sur la LPHO.

Cet engagement comprend la section élargie des ressources, qui contient des liens aux normes et politiques actuelles rattachées à la LPHO, des vidéos et des démonstrations, ainsi que des outils d'appui et de conformité à la LPHO. Veuillez consulter ce lien :

http://intra.cscluster.gov.on.ca/ResourceLibrary/Accessibility/PUBLIC_LIVE_022782.html.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Services

Engagement : Continu

La réussite de l'intégration des personnes handicapées dans le milieu de travail nécessite une variété d'outils d'appui (par exemple, des logiciels).

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités continuera de maintenir la liste de contrôle actuelle des logiciels et applications, conçue pour aider les personnes handicapées à s'acquitter de leurs obligations professionnelles au quotidien, et d'en effectuer la mise à jour, au besoin.

Action proposée :

Les employés de la FPO peuvent continuer de consulter la liste de ces logiciels et applications sur le ClusterNET à http://intra.cscluster.gov.on.ca/ResourceLibrary/Accessibility/PUBLIC_LIVE_023162.html.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités continuera de maintenir la liste de contrôle actuelle des logiciels et applications, élaborée en 2004-2005, conçue pour aider les personnes handicapées à s'acquitter de leurs obligations professionnelles au quotidien, et d'en effectuer la mise à jour, au besoin.

Les employés de la FPO peuvent consulter la liste de ces logiciels et applications sur le ClusterNET à http://intra.cscluster.gov.on.ca/ResourceLibrary/Accessibility/PUBLIC_LIVE_023162.html.

Secteur d'intérêt : Information et communications**Incidence : Services****Engagement : Continu**

La Direction des communications continuera de s'assurer que les sites Web et intranet des deux ministères respectent ou surpassent les exigences relatives à l'accessibilité.

Action proposée :

La Direction des communications continuera de s'assurer que les sites Web et intranet des deux ministères sont conformes à la LPHO.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

Les sites Web et intranet du Ministère respectent toutes les exigences de la LPHO et restent conformes à celle-ci.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Incidence : Services

Engagement : Continu

La Direction des communications continuera de veiller à ce que les publications du Ministère soient disponibles sur support de substitution sur le site Web.

Action proposée :

Les publications continueront d'être affichées sur supports HTML, PDF ou texte en clair sur le site Web.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Résultats obtenus :

Le Ministère a affiché les publications sur des supports de substitution sur le site Web afin de répondre aux besoins en matière d'accessibilité.

Secteur d'intérêt : Information et communications, et emploi

Incidence : Services

Engagement : Continu

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités comparera l'utilisation des technologies Web 2.0 et d'autres outils de réseautage social au soutien qu'elle pourrait offrir à l'accessibilité des utilisateurs de la FPO dans leur milieu de travail.

Actions proposées :

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités continuera de comparer régulièrement l'utilisation des technologies Web 2.0 et d'autres outils de réseautage social au soutien qu'elle pourrait offrir à l'accessibilité des utilisateurs de la FPO dans leur milieu de travail.

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités examinera ces nouveaux outils pour évaluer comment elle pourrait améliorer l'accessibilité aux ITI dans le milieu de travail de la FPO pour tous les employés, y compris ceux qui ont des besoins particuliers.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités compare régulièrement l'utilisation des technologies Web 2.0 et d'autres outils de réseautage social au soutien qu'elle pourrait offrir à l'accessibilité des utilisateurs de la FPO dans leur milieu de travail.

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités examine régulièrement ces nouveaux outils pour évaluer comment elle pourrait améliorer l'accessibilité aux ITI dans le milieu de travail de la FPO pour tous les employés, y compris ceux qui ont des besoins particuliers.

Secteur d'intérêt : Autre**Incidence : Politiques****Engagement : Continu**

Grâce à l'examen qu'il a fait des soumissions, des cadres et des propositions en matière de politiques, le Ministère s'assure de tenir compte des besoins et des problèmes des personnes handicapées. Grâce à son approche globale quant aux initiatives en matière de politiques et de planification, le nouveau Comité des directeurs pour la coordination des politiques du Ministère veillera à ce que, entre autres, les groupes sous-représentés, notamment les personnes handicapées, soient pris en considération dans les orientations de politique.

Actions proposées :

- Harmoniser les initiatives stratégiques du Ministère avec les priorités de base
- Le Ministère est censé produire un rapport sur la Stratégie d'éducation postsecondaire (Stratégie EPS) à l'automne 2009

Calendrier de mise en œuvre : Continu**Résultats obtenus :**

Élaboration d'une Stratégie de développement des connaissances et des compétences (SDCC) avec trois priorités de base :

1. Transformer notre système d'études postsecondaires et de formation professionnelle afin de tenir compte des besoins de l'économie de l'innovation,
2. Préconiser une culture de formation et d'apprentissage continu, et

3. Élargir la main-d'œuvre qualifiée de l'Ontario en favorisant l'accès et les possibilités.

Élaboration d'une Stratégie EPS, axée sur :

- la capacité et l'accès : répondre à une demande croissante et offrir une expérience d'apprentissage de qualité élevée tout en tirant parti du potentiel économique et personnel de tout étudiant qualifié, en favorisant notamment la participation équitable des groupes sous-représentés;
- la réceptivité à l'économie : offrir des programmes de qualité qui répondent aux besoins de secteurs émergents et en expansion et donner à chaque étudiant une base solide de compétences et de connaissances de façon à ce qu'il puisse participer pleinement à l'économie de l'innovation; et
- la mobilité des étudiants : répondre aux besoins des apprenants en offrant une souplesse maximale grâce à un système de transfert des crédits à l'échelle provinciale.

Le Ministère a mis en place un Secrétariat de l'éducation postsecondaire (Secrétariat EPS) temporaire afin d'élaborer la Stratégie EPS. La Division des politiques stratégiques et des programmes offrira son soutien et assurera une harmonisation stratégique avec le Secrétariat EPS.

Secteur d'intérêt : Autre

Incidence : Programmes et services

Engagement : Continu

Le Ministère poursuit son soutien à l'engagement du gouvernement envers la création de normes en matière d'accessibilité en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Action proposée :

Le Ministère continuera d'offrir son aide à l'élaboration des normes en matière d'accessibilité relatives à la LAPHO.

Calendrier de mise en œuvre : Continu jusqu'à ce que les normes fassent partie du règlement

Résultats obtenus :

Des représentants du Ministère ont offert leur soutien à l'élaboration d'une ébauche des normes, et plus précisément :

- dans un rôle consultatif au sein du Comité d'élaboration des normes d'information et de communications,
- dans un rôle consultatif au sein des comités gouvernementaux d'élaboration des normes pour le milieu bâti, l'emploi, et l'information et les communications; et
- en examinant des ébauches de normes proposées pour le milieu bâti, l'emploi, et l'information et les communications, et en offrant les commentaires du Ministère.

Secteur d'intérêt : Autre

Incidence : Politiques

Engagement : Continu

Le Ministère continuera de soutenir la Deaf Literacy Initiative grâce à des fonds de la DEF.

Action proposée :

Le Ministère examinera les fonds d'appui de la DEF à la Deaf Literacy Initiative.

Calendrier de mise en œuvre : 2009-2010

Résultats obtenus :

Le Ministère a maintenu son soutien à la Deaf Literacy Initiative.

Secteur d'intérêt : Autre

Incidence : Programmes

Engagement 2008-2010

Le Ministère s'est engagé à augmenter les inscriptions aux programmes d'apprentissage partout en Ontario. Le Budget d'avril 2008 prévoyait une somme de 75 millions de dollars sur trois ans destinée à l'expansion de l'apprentissage, et de 45 millions de dollars destinée au Fonds pour l'amélioration des installations

d'apprentissage, notamment au soutien aux apprenties et apprentis handicapés (1,8 million de dollars en 2008-2009).

Action proposée :

Suivi et examen continu du soutien aux apprenties et apprentis handicapés, en travaillant notamment avec les collèges pour les sensibiliser à ce programme et le promouvoir.

Calendrier de mise en œuvre : 2009-2010

Résultats obtenus :

La DEF a alloué 1,8 million de dollars aux collèges de l'Ontario afin de soutenir les apprentis handicapés pour 2008-2009, et les collèges ont reçu une nouvelle allocation pour l'année 2009-2010.

Secteur d'intérêt : Autre

Incidence : Politiques

Engagement : Continu

Le Ministère continuera d'apporter son soutien aux organismes qui se concentrent particulièrement sur le soutien à la formation et à l'emploi des personnes handicapées grâce au financement provenant de la DEF.

Action proposée :

Par le biais de la transformation des services d'emploi offerts par Emploi Ontario, la DEF fera le suivi des décisions prises afin de s'assurer que les services aux personnes handicapées sont maintenus.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Résultats obtenus :

La DEF examine le soutien à l'emploi des personnes handicapées afin de s'assurer que des services sont offerts aux personnes handicapées dans toutes les localités de l'Ontario.

Secteur d'intérêt : Autre**Incidence : Programmes et services****Engagement : Continu**

Le Ministère reconnaît la nécessité pour certains services et divisions du Ministère de partager l'information concernant les personnes handicapées afin de s'assurer que les clients obtiennent le service approprié de la part du gouvernement et que toute lacune ou tout écart soit comblé grâce à la collaboration de tous les intervenants.

Actions proposées :

La Division des politiques stratégiques et des programmes :

- continuera de fournir de l'information au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) relativement aux autres normes d'accessibilité à venir dans les domaines du transport, de l'information et des communications, du milieu bâti et de l'emploi

Le COQES continuera d'entreprendre des travaux de recherche liés aux étudiants handicapés suivant des études postsecondaires.

La DEF continuera de participer à des groupes de discussion à un niveau interdivisionnel et interministériel afin de partager des idées et d'apprendre comment d'autres directions et ministères peuvent collaborer pour offrir de meilleurs services aux personnes handicapées. La DEF continuera également de communiquer et de discuter des besoins des personnes handicapées à l'interne au sein du Ministère afin de garantir que les services et l'accès aux programmes du Ministère continuent d'être disponibles et sans obstacle.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

La Division des politiques stratégiques et des programmes a fourni de l'information au COQES, qui est un organisme indépendant financé par le gouvernement de l'Ontario par le biais du Ministère, sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, notamment : des questions et réponses, un guide, un résumé des exigences, un manuel de conformité, etc.

L'accessibilité est l'une des priorités de recherche du COQES, surtout en ce qui a trait aux étudiants handicapés, un groupe sous-représenté. Le COQES a entrepris des travaux de recherche sur les étudiants handicapés, notamment sur les sujets suivants :

- une évaluation quantitative des obstacles financiers auxquels se heurtent les étudiants handicapés suivant des études postsecondaires,
- une identification des tendances et du soutien pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique au cours de la transition vers des études postsecondaires,
- une note de recherche sur les étudiants handicapés,
- la participation de groupes sous-représentés à des études postsecondaires en Ontario, et
- les choix et la réussite scolaire des étudiants handicapés par rapport à la population étudiante en général.

La DEF a participé activement à des groupes de discussion interdivisionnels et interministériels portant sur un sujet qui est lié à un type de handicap ou qui traite de l'échange de connaissances nécessaire pour s'assurer que les clients obtiennent le service approprié de la part du gouvernement et que toute lacune ou tout écart soit comblé grâce à la collaboration de tous les intervenants.

Secteur d'intérêt : Autre

Incidence : Programmes et services

Engagement : Continu

L'Unité des services en français et de la coordination de la prestation des services réalisera une évaluation de l'accessibilité aux programmes d'emploi et de formation de la province au sein d'Emploi Ontario. Les résultats de l'analyse doivent être documentés et servir à augmenter la sensibilisation et à signaler les écarts dans la prestation des programmes d'Emploi Ontario. Les évaluations de l'accessibilité comprendront les volets suivants : Autochtones, Francophones, personnes handicapées, travailleurs âgés et nouveaux arrivants.

Action proposée :

L'Unité continuera d'examiner l'accessibilité aux programmes d'emploi et de formation de la province, et documentera et partagera cette information avec les régions de la DEF et les directeurs pour s'assurer que les services du Ministère sont sans obstacle.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

Dans le cadre de la transformation des services d'emploi au sein d'Emploi Ontario, l'Unité a examiné l'accès aux programmes d'emploi et de formation de la province. Cet examen a aidé le Ministère à comprendre les besoins et les écarts dans la prestation des programmes d'Emploi Ontario et servira à d'autres discussions qui aboutiront au processus décisionnel de la transformation d'Emploi Ontario.

Secteur d'intérêt : Autre**Incidence : Programmes et services****Engagement : Continu**

L'Unité des services en français et de la coordination de la prestation des services élaborera et mettra en place un plan d'action qui comprendra une augmentation de la sensibilisation et le signalement des écarts dans la prestation des programmes d'Emploi Ontario. Les évaluations de l'accessibilité comprendront les volets suivants : Autochtones, Francophones, personnes handicapées, travailleurs âgés et nouveaux arrivants.

Action proposée :

Par le biais de la transformation des services d'emploi, l'Unité continuera de signaler les écarts dans la prestation des programmes d'Emploi Ontario.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

Dans le cadre de la transformation des services d'emploi au sein d'Emploi Ontario, l'Unité a examiné l'accès aux programmes d'emploi et de formation de la province.

Secteur d'intérêt : Autre**Incidence : Politiques****Engagement : Continu**

Les étudiants handicapés pourraient avoir besoin d'une aide financière supplémentaire pour que leurs besoins particuliers soient comblés et pour mieux réussir leurs études postsecondaires.

Le Ministère fournira une aide financière directe aux étudiants handicapés par l'entremise de la Bourse pour les étudiantes et les étudiants handicapés servant à améliorer les services et l'équipement pour les personnes handicapées qui font des études postsecondaires.

Grâce à la Bourse pour les étudiantes et étudiants handicapés fréquentant un établissement en dehors du Canada, le Ministère offrira une aide financière qui permet aux étudiants sourds, aux étudiants devenus sourds et aux étudiants malentendants de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire en dehors du Canada dans lequel la langue d'enseignement est l'American Sign Language.

Action proposée :

Le Ministère continuera de soutenir les étudiants handicapés admissibles en offrant une aide financière supplémentaire par le biais de bourses.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de sept. 2009

Résultats obtenus :

En 2008-2009, 9 884 étudiants ont reçu une Bourse pour les étudiantes et étudiants handicapés, ce qui représente un total de 3,478 millions de dollars.

La même année, 55 étudiants se sont vus décerner une Bourse pour les étudiantes et étudiants handicapés fréquentant un établissement en dehors du Canada, ce qui représente un total de 1,224 million de dollars.

Secteur d'intérêt : Autre

Incidence : Programmes et services

Engagement : Continu

Le Ministère continuera d'apporter son soutien au Comité consultatif des affaires des personnes handicapées au palier postsecondaire, qui a le mandat d'offrir des conseils au Ministère sur les points suivants :

- les problèmes liés à l'éducation avec lesquels les étudiants handicapés fréquentant les établissements publics d'enseignement postsecondaire sont aux prises, pour que le financement du Ministère soit optimisé; et
- les initiatives prioritaires en matière de recherche sur les handicaps.

Action proposée :

Le Ministère continuera de convoquer le Comité consultatif des affaires des personnes handicapées au palier postsecondaire, qui donnera ses commentaires quant aux initiatives visant à régler les problèmes actuels et futurs auxquels sont confrontés les étudiants handicapés.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Résultats obtenus :

Un groupe de travail du Comité consultatif réalise actuellement un examen des services d'interprétation et des services connexes afin d'identifier les défis auxquels les établissements sont confrontés en offrant des services d'interprétation et de prise de notes aux élèves sourds ou malentendants. Il présentera ses résultats lors de la réunion du Comité consultatif à l'automne 2009.

Secteur d'intérêt : Autre**Incidence : Lois, règlements et politiques****Engagement : Continu**

La Direction des services juridiques veillera à ce que les lois, règlements, lignes directrices et normes traduisent les principes énoncés dans la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Action proposée :

Selon son engagement, la Direction des services juridiques continuera d'examiner les lois, règlements, lignes directrices et normes actuels pour s'assurer que ces derniers traduisent les principes énoncés dans la LPHO.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Résultats obtenus :

Selon son engagement, la Direction des services juridiques continue d'examiner les lois, règlements, lignes directrices et normes actuels pour s'assurer que ces derniers traduisent les principes énoncés dans la LPHO.

Secteur d'intérêt : Autre

Incidence : Lois, règlements et politiques

Engagement : Continu

La Direction des services juridiques du Ministère s'engage à examiner toute nouvelle loi et tout nouveau règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Action proposée :

La Direction des services juridiques continuera d'examiner toute nouvelle loi et tout nouveau règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la LPHO.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Résultats obtenus :

La Direction des services juridiques a examiné toute nouvelle loi et tout nouveau règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la LPHO.

Secteur d'intérêt : Autre

Incidence : Programmes

Engagement : Continu

Le Ministère, avec l'aide de la Direction des finances et des services ministériels, continuera de respecter les lignes directrices en matière d'approvisionnement de produits et de services accessibles.

Action proposée :

Les ministères continueront d'adhérer aux lignes directrices en matière d'approvisionnement de biens et de services accessibles, utiliseront la liste appropriée et incluront la formulation appropriée dans tous les documents de sollicitation.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009

Résultats obtenus :

Tous les documents de demande de proposition, de demande d'offre, etc. adhéraient aux lignes directrices en matière d'approvisionnement de biens et de services accessibles.

Secteur d'intérêt : Autre**Incidence : Services****Engagement : Continu**

Les produits et services rattachés à la technologie de l'information (matériel et logiciels) peuvent représenter des obstacles en l'absence d'une liste de contrôle de la conformité à la LPHO.

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités s'engage à continuer de respecter les lignes directrices de la fonction publique de l'Ontario (FPO) sur l'approvisionnement et de s'assurer que l'accessibilité est prise en considération dans l'approvisionnement en produits et services.

Action proposée :

La liste de contrôle des exigences d'approvisionnement dans le cadre de la LPHO continuera d'être utilisée par le Bureau de gestion des projets afin d'assurer la conformité de toutes les solutions technologiques avec la *Loi*.

Calendrier de mise en œuvre : Continu à partir de nov. 2009**Résultats obtenus :**

La Direction des services et des solutions technologiques des ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités continuera de respecter les lignes directrices de la fonction publique de l'Ontario (FPO) sur l'approvisionnement et de s'assurer que l'accessibilité est prise en considération dans l'approvisionnement en produits et services.

La liste de contrôle des exigences d'approvisionnement dans le cadre de la LPHO est utilisée par le Bureau de gestion des projets afin d'assurer la conformité de toutes les solutions technologiques avec la *Loi*.

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du Ministère.

Téléphone :

Renseignements généraux : 416 325-2929 ou 1 800 387-5514

Numéro ATS : 1 800 263-2892

Sans frais : 1 800 387-5514

Courriel : info@edu.gov.on.ca

Site Web du Ministère : <http://www.tcu.gov.on.ca/>

Rendez-vous sur le **site d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires**. Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

ServiceOntario Publications

Tél. : 1 800 668-9938

Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4652

This document is available in English.